

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 50100

Numéro SIREN : 448 593 202

Nom ou dénomination : A.J. CURIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2023 sous le numéro de dépôt 283

AJ CURIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 euros
Zone d'aménagement Curie – 62100 CALAIS
448 593 202 RCS BOULOGNE SUR MER

**CHANGEMENT DE PRESIDENT
POUVOIRS**

Madame Hélène OTTELARD,

Agissant en qualité de représentant de la société **KHCO**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est à NIEPPE (59850), 1491 rue de Bailleul, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 921 933 875,

*Ladite société étant seule associée (ci-après l'**Associée**) de la société **AJ CURIE** (ci-après la **Société**),*

A pris les décisions suivantes, en application des statuts.

PREMIERE DECISION.- DEMISSION DU PRESIDENT

L'Associée prend acte de la démission de Monsieur Amédée JEGO de ses fonctions de président de la Société, à compter du 31 décembre 2022 à minuit, sans condition ni indemnité, l'accepte expressément et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

DEUXIEME DECISION.- NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Associée décide de nommer en qualité de président de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2023 à 00h00 et pour une durée indéterminée, **Madame Hélène OTTELARD**, demeurant à NIEPPE (59850), 1491 rue de Bailleul, née à LILLE (59000), le 15 août 1974

Madame Hélène OTTELARD déclare, es qualité, accepter sans réserve les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION.- POUVOIRS

L'Associée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements.

*

04

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par le représentant de l'Associée et nouveau président, pour accepter lesdites fonctions.

Le présent acte est conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du code civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil

Le 30 décembre 2022 | 10:49 CET
La société KHCO
Représentée par Madame Hélène OTTELARD

OTTELARD Hélène

Le 30 décembre 2022 | 10:49 CET
Madame Hélène OTTELARD
Bon pour acceptation des fonctions de président

OTTELARD Hélène